

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2026

Madame Anne Marie DUBOIS, ouvre la séance en sa qualité de doyenne des conseillers municipaux en exercice.

« Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue dans la salle du Conseil de notre mairie. Pour certains d'entre vous, c'est une découverte : cette salle a en effet été rénovée au cours du mandat qui vient de s'achever. Pourtant, je rappelle que les séances du Conseil municipal sont publiques et que nous avons toujours grand plaisir à accueillir des spectateurs.

À Étoile, il est d'usage d'interrompre brièvement l'ordre du jour du Conseil pour donner la parole au public. C'est une manière démocratique de remercier celles et ceux qui prennent le temps de venir, en soirée, s'informer sur la vie de leur commune.

L'épidémie de Covid nous avait quelque peu dépossédés du moment d'installation de notre équipe municipale en 2020, puisque le huis clos s'imposait alors du fait des mesures sanitaires. Le confinement avait également retardé la prise de fonction des élus, élus le 15 mars mais officiellement installés le 26 mai. Cette frustration ne nous a pourtant pas empêchés de tenir plus de 80% des engagements de notre programme et de mener à bien les projets qui ont embelli notre village tout en préservant son patrimoine.

C'est donc avec un immense plaisir que je préside, en tant que doyenne – il faut bien que l'âge ait quelques privilèges –, l'ouverture de ce Conseil municipal destiné à procéder à l'élection du maire, devant un public venu nombreux aujourd'hui.

Je déclare la séance du Conseil municipal ouverte et je vais procéder à l'appel des conseillers élus le 15 mars 2026.

Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Daniel IMBERT, Marion BEYRIE, Christian SALENDRES, Anne KLEINHENY, Yoann DUMONT, Anne-Marie DUBOIS, Fabrice GIRAUDEAU, Christine GONÇALVES CARDOSO, Adrien CHAPIGNAC, Ana GRAILLAT, Sylvain LAVIE, Justine MESTRALLET, Christian BERNARD, Caroline PONCIN ROSSILLE, Louison BLACHE, Magali BERNARD, Alexandre BOULINGRIN, Adeline SOULAT, Jean-Christophe CHASTANG, Marie-Claire FAURE, Christophe LAVIGNE Nathalie DUCROS, Pierric PAUL, Odile MOURIER, Julien MOURON, Valérie LECLERE.

Le quorum est atteint.

Je propose au Conseil de désigner pour secrétaire de séance Madame Florence CHAREYRON. »

Le Procès-Verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

ECONOMIE, FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

2026-023) ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Anne Marie DUBOIS.

Madame DUBOIS expose :

« Je propose de désigner MM. Louison BLACHE et Adrien CHAPIGNAC comme assesseurs. »

Madame DUBOIS donne lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L 2122-1 : Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Article L 2122-4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Madame Anne Marie DUBOIS laisse la parole à Monsieur Adrien CHAPIGNAC.

Il expose :

« Merci, Madame la présidente de séance, chère Anne-Marie, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères Étoiliennes, chers Étoiliens, chers amis.

C'est avec une émotion sincère et une profonde gratitude que je prends la parole aujourd'hui, à l'occasion de cette nouvelle étape de la vie de notre village. Cette élection, remportée pour un troisième mandat consécutif aux côtés de Mme Françoise Chazal, ne représente pas seulement une victoire électorale : elle traduit avant tout le renouvellement d'un lien de confiance fort entre une équipe engagée et une population profondément attachée à Étoile-sur-Rhône et à son avenir.

Trois mandats, ce sont des années de travail, des projets menés avec détermination, des défis relevés collectivement, mais surtout une aventure humaine partagée au cœur de notre village. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication constante de chacun : élus, agents municipaux, bénévoles, et bien sûr, vous tous, habitantes et habitants d'Étoile-sur-Rhône.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux élus des deux précédents mandats. Par leur engagement, leur dévouement et la qualité de leur travail, ils ont contribué à faire d'Étoile-sur-Rhône le village que nous connaissons aujourd'hui. Sans leur implication, notre commune ne serait pas celle qu'elle est devenue.

Mme Françoise Chazal incarne une forme d'engagement rare. Au-delà des responsabilités qu'elle assume avec rigueur et clairvoyance, elle se distingue par une qualité essentielle : sa profonde gentillesse. Sa bienveillance naturelle, alliée à une grande humanité, fait d'elle une élue proche de chacun, toujours attentive aux préoccupations quotidiennes et agissant avec sincérité, portée par un véritable amour pour notre village. Son attachement à Étoile-sur-Rhône dépasse ses fonctions : elle en connaît les rues, les visages et les histoires. Elle en défend l'identité avec conviction, tout en préparant avec ambition notre commune aux défis de demain.

C'est cette force à la fois humaine et visionnaire qui nous rassemble aujourd'hui. Ce troisième mandat nous engage plus encore : il nous invite à poursuivre le travail accompli, à continuer d'écouter, de rassembler et d'agir pour faire vivre notre village, le rendre toujours plus solidaire, dynamique et accueillant.

C'est donc naturellement, au nom de l'équipe « Étoile brillons ensemble », forte de cette confiance renouvelée, que nous proposons la candidature de Mme Françoise Chazal aux fonctions de maire d'Étoile-sur-Rhône.

Vive notre village d'Étoile-sur-Rhône, vive la République et vive la démocratie locale. »

Chaque conseiller dépose son enveloppe ou bulletin dans l'urne

Dépouillement

Proclamation des résultats :

VOTANTS :		29
Bulletins nuls ou blancs :	0	
Suffrages exprimés :		29
Madame Françoise CHAZAL :		29 voix

Madame DUBOIS poursuit :

« Avec 29 voix, je proclame Mme Françoise Chazal maire d'Étoile-sur-Rhône, pour la troisième fois.

C'est avec bonheur, émotion et fierté que je te remets cette écharpe de maire que tu vas porter pour la troisième fois.

Ensemble, nous avons mené bien des combats. Certains, nous les avons perdus ; mais jamais cela n'a entamé notre détermination ni notre énergie à défendre et à dépasser nos limites pour les causes que nous savions justes.

En 2014, tu t'es installée dans cette mairie après un mandat passé dans l'opposition, une expérience qui t'a profondément galvanisée. Avec ton équipe, tu as su en former une remarquable, solide et efficace, qui t'a permis de t'imposer avec confiance et légitimité.

En 2020, le très bon bilan de ces six premières années, ainsi qu'une équipe en partie renouvelée, t'ont menée vers un second mandat remporté avec plus de 63%. En compagnie de Yoann, tu as su préserver au sein de notre groupe cette envie, cette cohésion et cet enthousiasme qui nous ont permis de réaliser ensemble de magnifiques projets d'embellissement pour notre commune.

Cette fois, la campagne fut différente : nous étions seuls à nous présenter au suffrage des Étoiliens. Mais cette équipe, dynamique et enthousiaste, comptant 11 nouveaux membres, a su aller à la rencontre des habitants pour se faire connaître et partager les grandes orientations de ce troisième mandat.

Françoise, tu es une femme de contact, profondément humaine et simple, dévouée à ta commune et à ses habitants, toujours soucieuse de leur bien-être, sans jamais ménager ton temps ni ton énergie.

Les Étoiliens ont de la chance de t'avoir comme maire, et moi, j'ai la chance d'être, d'une certaine façon, un peu ta maman d'adoption.

Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit parmi les étoiles.

C'est une citation d'Oscar Wilde. Et je l'affirme avec force, avec Françoise, Yoann et notre équipe, Étoile continue de vivre, de bouger et de briller, toujours et encore plus. »

Madame CHAZAL prend la parole :

« Mes chers collègues élus, chères Étoiliennes, chers Étoiliens, chers amis.

Aujourd'hui, je salue dans le public la présence du président du département, M. Franck Soullignac. Merci, Franck, d'être présent à mes côtés ce matin.

M. le nouveau maire de Montéleger, nouvellement élu, cher Thierry, merci.

Mme l'adjointe au maire de Valence, également nouvellement élue, ma chère Virginie.

M. le maire d'Ambonil, mon cher Bernard.

Et bien évidemment, mon cher Jacques, Jacques Ladegaillerie, mon binôme au département : merci d'être là ce matin à mes côtés.

C'est avec une émotion profonde et une humilité renouvelée par l'expérience que je m'adresse à vous aujourd'hui. Recevoir cette écharpe pour la troisième fois n'est pas, à mes yeux, une simple formalité administrative ou une habitude républicaine. C'est un acte de confiance qui m'honore et qui m'oblige plus que jamais.

On pourrait croire que l'absence d'une seconde liste simplifie les choses. Je crois au contraire que cela nous engage davantage. Cette élection sans combat n'est pas un chèque en blanc : c'est un pacte de confiance silencieux, mais puissant, entre nous et les citoyens de notre commune.

Je veux d'abord m'adresser à vous, mes colistiers, mon équipe. Regarder ce tour de table m'emplit de fierté. Merci d'avoir accepté de mettre entre parenthèses vos vies personnelles, vos soirées en famille, pour le bien commun.

Je salue et remercie aussi les conseillers municipaux qui ne repartent pas avec nous dans cette nouvelle aventure. Au nom de toute la commune, merci pour votre temps, votre patience et votre passion pour notre territoire. Merci pour ces années passées à nos côtés autour de cette table du Conseil municipal. Merci, Christiane, merci Françoise, merci Isabelle – toutes les trois présentes ce matin. Merci... Oui, applaudissons-les !

Merci également à Marcel Datin, qui a siégé au Conseil municipal pendant 25 ans. Merci, Marcel, pour ton engagement pour la commune.

Une pensée émue ce matin pour Jean-Claude Métrailler, qui nous a quittés lors de notre dernier mandat.

Anne-Marie, le privilège de l'âge t'a permis de présider l'installation de ce nouveau Conseil municipal. Merci pour ce beau et émouvant discours. À mon tour de te remercier. Pendant tout le mandat, tu as porté la délégation des affaires sociales avec énergie et humanité. Le social, c'est souvent être en première ligne face aux difficultés de la vie, aux solitudes, aux urgences. Tu l'as fait avec cette discrétion élégante et cette efficacité redoutable qui te caractérisent. À 80 ans, là où beaucoup auraient choisi la quiétude d'une retraite bien méritée, tu nous donnes une leçon de vie et de citoyenneté. Tu repars avec nous, pour mon plus grand plaisir, en tant que conseillère déléguée aux affaires sociales. Avec ce dynamisme qui, soyons honnêtes, fait pâlir d'envie bien des plus jeunes. Merci tout simplement, Anne-Marie. Ta présence est le trait d'union parfait entre l'expérience qui rassure et l'envie d'agir qui nous rassemble. Et comme le disait ton idole Johnny Hallyday : on peut très bien avoir l'envie d'avoir envie à n'importe quel moment de la vie.

Merci aux deux assesseurs de ce matin, mes deux plus jeunes : Louison, 19 ans, merci de t'engager à mes côtés. Et à celui qui n'est plus tout à fait jeune, mais encore un peu, Adrien : merci pour ton message de présentation de ma candidature. C'était toi, en 2014 également, qui présentais ma candidature. Je sais que ça te tenait à cœur ce matin. Moi, ça m'a fait extrêmement plaisir. Merci, Adrien.

À vous, les habitants, Étoiliennes et Étoiliens : nous serons les élus de tous, sans exception. Nous serons et restons à votre écoute, car servir une commune, c'est une affaire de cœur. C'est vibrer pour ses projets, s'inquiéter pour ses aînés, s'enthousiasmer pour ses enfants. C'est aimer chaque rue, chaque chemin, chaque visage qui compose l'âme de notre village.

Le mandat qui s'ouvre sera exigeant. Les défis sont nombreux, mais l'envie est là, intacte. Nous allons construire, protéger, innover. Ce mandat, je ne le porterai pas seule : nous le porterons ensemble, avec vous, pour vous.

En portant à nouveau cette écharpe tricolore, je ressens une immense fierté. Le bleu, le blanc et le rouge ne sont pas que des couleurs : ils rappellent notre héritage commun, la force de nos institutions et les valeurs de notre République – Liberté, Égalité, Fraternité.

Être maire, c'est avoir le cœur battant au rythme de sa commune. Cette proximité avec vous, ce lien direct dans les moments de fête comme dans les épreuves, est le moteur de mon engagement. Je connais chaque quartier, chaque dossier, mais je sais aussi que le monde change et que nous devons rester agiles et innovants.

Ce nouveau Conseil municipal que nous installons aujourd'hui est un mélange de continuité et de renouveau. Mes chers collègues, je vous invite à porter vos fonctions avec la même passion et la même éthique.

Je tiens à commencer par toi, Yoann, mon premier adjoint. Travailler à tes côtés depuis six ans est un privilège. Entre nous, il ne s'agit pas seulement de collaboration politique, mais d'une confiance totale et absolue. Dans la gestion d'une commune, il y a les jours de lumière et les jours de tempête. Tu as toujours été là avec cette loyauté rare et ce sens de l'État qui te caractérise. Savoir que je peux compter sur ton jugement et ton intégrité me permet d'avancer avec sérénité. Merci d'être ce binôme précieux, mon bras droit et bien souvent ma boussole. Merci, Yoann.

À vous, mes colistiers de la première heure, qui avez choisi de repartir à mes côtés : ma Florence, mon amie de toujours ; Daniel, Christophe, Anne, mes deux Christian, Pierric, Jean-Christophe, Anne-Marie, Christine, Nathalie, Marie-Claire, Odile, Adrien, Fabrice et Valérie. Votre présence ici n'est pas seulement le signe d'une amitié fidèle : c'est le témoignage de votre engagement sans faille pour notre territoire. Ensemble, nous avons relevé des défis, porté des projets complexes et traversé des moments éprouvants. Votre expérience est un pilier. Merci de continuer à mettre votre expertise et votre passion au service de notre vision commune. Car si notre commune avance, c'est parce que vous y mettez bien plus que du temps ou des compétences : vous y mettez votre cœur.

Ce qui nous unit au-delà des dossiers techniques, c'est cet amour viscéral pour notre commune et ses habitants. Vous agissez avec cette volonté constante de bien faire, d'écouter et de protéger ce cadre de vie qui nous est cher. On ne fait pas de la politique locale par ambition : on le fait par passion. Et cette passion, je la vois briller dans vos regards lors de nos réunions de travail. Merci à vous.

Aux nouveaux visages qui intègrent cette Assemblée – Marion, Yoann, Sylvain, Julien, Magali, Caroline, Ana, Adeline, Justine, Alexandre et Louison –, vous apportez un regard neuf, des idées nouvelles et cette énergie indispensable pour renouveler notre action. S'engager pour la première fois dans un mandat municipal est un acte courageux et généreux. Vous ne tarderez pas à découvrir que c'est sans doute le plus beau des mandats : celui de la proximité, du contact direct et du résultat concret. Qu'on ne s'y trompe pas : il n'y a plus aujourd'hui d'anciens ou de nouveaux ; il n'y a qu'une seule équipe, unie par un contrat de confiance avec les citoyens.

Si les élus impulsent la vision, ce sont les agents qui lui donnent vie. Un maire sans ses services est comme un capitaine sans équipage : il connaît la destination, mais il ne peut pas faire avancer le navire. Je remercie chaleureusement chaque agent de cette collectivité, quel que soit son poste. Aux services techniques, qui entretiennent notre cadre de vie par tous les temps ; aux personnels des écoles et de l'enfance, qui veillent sur notre avenir avec une patience admirable ; aux agents administratifs et d'accueil, qui sont le premier visage de notre institution.

Et je ne peux clore ce chapitre des remerciements sans m'adresser plus personnellement à notre directrice générale des services. Ma chère Delphine, le poste de DGS est souvent ingrat, à la croisée des chemins entre les ambitions politiques de l' élu et la réalité juridique, budgétaire et humaine du terrain. Delphine, je salue votre rigueur, votre capacité à transformer des idées parfois complexes en actions concrètes. Merci d'être ce trait d'union indispensable et cette force de conseil qui nous permet de rester sereins. Merci, Delphine.

Un mot plus particulier pour mes proches et ma famille présents aujourd'hui. Vous avez accepté mes absences et le téléphone qui ne s'arrête jamais de sonner. Merci d'être mon ancrage, ma dose de réalité et mon refuge. Sans cet équilibre que vous m'offrez, rien de tout cela ne serait possible. Merci à vous.

Merci à mes amis proches de toujours me soutenir. Je pense particulièrement à Damien, et Fairouze, mes deux suppléants au département, toujours présents à mes côtés. Vraiment, un grand, grand merci du fond du cœur à vous.

Ce troisième mandat qui s'ouvre est celui de la maturité et de l'ambition renouvelée. Nous avons l'expérience, mais nous gardons l'enthousiasme des débuts. Ensemble, avec cette équipe de cœur, je sais que nous relèverons les défis de demain pour le bien de tous nos concitoyens.

Merci à vous toutes et tous. Vive la République, vive la France et vive Étoile-sur-Rhône !

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle voit une objection à ce que les projets de délibération relatifs au CCAS soient retirés de l'ordre du jour. En effet certains éléments restent à ce jour indéterminés.

L'assemblée consent au retrait des deux projets.

2026 024) ADJOINTS – DETERMINATION DU NOMBRE

Rapporteur : Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

« Le nombre d'adjoints correspond à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Pour notre commune, cela conduit à un maximum de huit adjoints au maire. En application des délibérations antérieures, la commune comptait à ce jour sept adjoints. Je vous propose donc de fixer à sept le nombre des adjoints au maire de la commune. »

La délibération est approuvée à l'unanimité (29 voix pour)

2026 025) ADJOINTS : ELECTION ET DETERMINATION DU RANG

Rapporteur : Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

« Vu la délibération du 22 mars 2026 fixant à sept le nombre d'adjoints, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je propose donc la candidature d'une liste conduite par Yoann DURIF et composée de Florence CHAREYRON, Daniel IMBERT, Marion BEYRIE, Christian SALENDRES, Anne KLEINHENY et Yoann DUMONT. »

Les conseillers déposent leur bulletin dans l'urne.

La liste conduite par Monsieur Yoann DURIF obtient 29 voix pour.

Madame le Maire poursuit :

« Nous allons maintenant procéder à la mise en place de l'exécutif du Conseil municipal. Je vais appeler chacun d'entre vous pour rejoindre l'exécutif.

J'appelle Yoann DURIF, qui sera mon premier adjoint.
J'appelle Florent CHAREYRON, adjointe aux associations.
J'appelle Daniel IMBERT, adjoint au cadre de vie et à la proximité.
J'appelle Marion BEYRIE, adjointe aux affaires sociales. Première participation pour Marion !
J'appelle Christian SALENDRES, adjoint à l'environnement et à l'urbanisme du quotidien.
J'appelle Anne KLEINHENY, adjointe à l'économie locale, au commerce et à la communication.
Et enfin, j'appelle Yoann DUMONT, adjoint aux festivités et aux animations.
Merci à vous toutes et tous. »

Ensuite, Madame le Maire fait lecture de la charte de l'élu local :

« En application de l'article L 1111 12 du Code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans les conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111 13 et L 1111 14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article 1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

Article 2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier.

Article 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimés par la loi.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article 4. L'élu s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Article 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Article 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Article 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article 8. L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article 9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans le cadre dans les conditions prévues par la loi.

Article 10. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382 31 du code de la sécurité sociale. Il y a des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

Article 11. Les élus locaux bénéficient à l'occasion de leur fonction d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le code pénal. Les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

Article 12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Article 13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie dans des conditions prévues par la loi de garantie accordée dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Article 14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111 13 du code général des collectivités territoriales. »

2026 026 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

« Afin de tenir compte des dépenses et des sujétions qui peuvent résulter de l'exercice des fonctions électives, le législateur a prévu que certains élus locaux peuvent percevoir une indemnité de fonction, dans des conditions déterminées. Cette indemnité n'a pas la nature d'un salaire ou d'une rémunération : elle constitue une simple compensation, dont le versement doit être expressément prévu par la loi.

Son attribution est par ailleurs conditionnée à l'exercice effectif des fonctions et ne peut excéder un plafond fixé, catégorie par catégorie de mandat, en fonction de la population et du type de collectivité. Vous avez tous reçu le tableau récapitulatif.

Je propose donc au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au titre des mandats locaux.

Ce tableau détaille les taux, exprimés en taux de l'indice brut terminal (IBT) de la fonction publique.

L'ensemble de ces indemnités respecte l'enveloppe globale prévue par les articles du Code général des collectivités territoriales. Elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget communal. Les indemnités seront versées aux adjoints et conseillers délégués à compter du caractère exécutoire de l'arrêté de délégation de fonctions. »

La délibération est approuvée à l'unanimité (29 voix pour)

2026 027 ATTRIBUTIONS DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

« Le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat, d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, ainsi que de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

Il peut également, dans les limites fixées par le conseil municipal, déterminer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une modulation liée à l'utilisation de procédures dématérialisées.

Je ne vais pas vous lire l'intégralité des 31 articles – vous les avez tous reçus dans votre enveloppe du conseil municipal.

Je vous propose donc d'approuver les attributions déléguées par le conseil municipal au maire, pour toute la durée du mandat. »

La délibération est approuvée à l'unanimité (29 voix pour)

2026 028 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS

Rapporteur Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

« Considérant que la commune est membre du syndicat intercommunal des eaux du Sud-Valentinois chargé de la fourniture et de la qualité de l'eau potable, dont les statuts fixent à deux le nombre de délégués dont dispose chacune des communes membres. Considérant la nécessité de désigner deux délégués de la commune pour siéger au sein de ce syndicat, il est proposé au conseil municipal de désigner Messieurs Christian BERNARD et Christian SALENDRES, délégués au syndicat intercommunal des eaux du sud valentinois »

La délibération est approuvée à l'unanimité (29 voix pour)

2026 029) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME

Rapporteur Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

« Il est proposé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, conformément aux dispositions statutaires du SDED.

Je propose Yoann DURIF en tant que titulaire et Christian SALENDRES en tant que suppléant. »

La délibération est approuvée à l'unanimité (29 voix pour)

2026 030) DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Rapporteur Françoise CHAZAL

Madame le Maire expose :

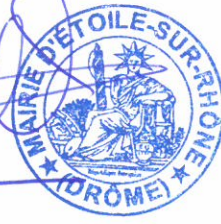
« Il est proposé au conseil municipal de désigner également un délégué titulaire et un délégué suppléant au SID, le syndicat d'irrigation drômois, conformément aux dispositions en vigueur. Je propose donc Jean-Christophe CHASTANG en titulaire et Daniel IMBERT en suppléant. »

La délibération est approuvée à l'unanimité (29 voix pour).

Fin de la séance : 10h58

La secrétaire de séance

Florence CHAREYRON



Le Maire,

Françoise CHAZAL

